

INSTANCE RESPONSABLE  
Office de la culture

INSTANCE DE COORDINATION  
Service de l'aménagement du territoire

AUTRES INSTANCES CONCERNÉES  
Service des transports et de l'énergie  
Service des infrastructures  
Service juridique  
Office de l'environnement  
Service de l'économie rurale  
Service de l'économie  
Service des constructions et des domaines  
Jura Tourisme  
Association jurassienne de tourisme pédestre (AJTP)  
Commune de Porrentruy  
Commune de Haute-Ajoie  
Commune de Courtedoux

---

## PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

La découverte de vestiges paléontologiques (traces de dinosaures et autres couches fossilifères) sur le tracé de l'autoroute A16 en Ajoie a fait naître l'ambition de développer sur le thème porteur des dinosaures un projet susceptible d'attirer du public en grand nombre dans le Jura, particulièrement en Ajoie.

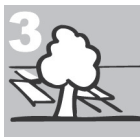
Compte tenu du patrimoine paléontologique exceptionnel mis au jour, la République et Canton du Jura engage dès avril 2004 des réflexions pour définir un concept de mise en valeur de ces découvertes. Un groupe de travail est constitué, regroupant des représentants des associations économiques, culturelles et touristiques régionales, ainsi que des services cantonaux et des collectivités locales.

Le 23 mai 2006, le Gouvernement jurassien valide les conclusions du rapport « projet de valorisation des traces de dinosaures de Courtedoux ». Compte tenu de l'importance de cette expertise et de ses incidences sur de nombreux domaines, la mise en œuvre de cette démarche de valorisation est confiée au Gouvernement responsable de la législature 2007-2010.

Le 22 avril 2008, le Gouvernement présente au Parlement jurassien le message « Paléojura », basé sur une démarche de mise en valeur reposant sur les axes scientifique, touristique et pédagogique. Ce message est évalué au sein de la Commission de l'économie durant plusieurs mois, avant d'être débattu et accepté par le Parlement le 17 septembre 2008, octroyant un crédit-cadre net de 3.5 millions pour la période 2008-2011.

Paléojura s'articule autour des éléments clés suivants :

- s'ouvrir pour construire un projet durable et évolutif ;
- développer un centre de compétence scientifique assurant un suivi et le développement de recherche en matière de paléontologie et géologie ;
- s'ouvrir à un large public cible, notamment le tourisme ;
- ancrer le projet localement ;
- mettre en cohérence et en concordance une multitude d'actions ;
- maintenir l'ambition tout au long du processus.



Destiné par la nature de la thématique à intéresser un public diversifié, Paléojura se compose d'une multiplicité d'infrastructures et d'animations se développant autour de deux entités territoriales de Porrentruy et du plateau de Courtedoux : un site muséologique accueillant des expositions permanentes et temporaires, un lieu de stockage et de préparation des fossiles découverts, un centre de recherche en relation avec les professionnels concernés aux niveaux national et international, des sites d'interprétation et de fouille reliés par des parcours découverte, un projet éducatif, des événements ponctuels déclinés sous l'angle touristique, scolaire et scientifique, des visites spécialisées, et l'accueil et la logistique y relatifs.

Le plateau de Courtedoux révèle des qualités paysagères propices à offrir un cadre idéal pour l'expérimentation, la découverte et la rencontre avec les scientifiques, à savoir :

- le(s) site(s) d'interprétation ;
- le(s) parcours découverte ;
- les sites de fouille et d'expérimentation.

La ville de Porrentruy, en valorisant au mieux ses infrastructures existantes, assure le support du projet pour tout ce qui touche à l'accueil, l'information, l'échange, la rencontre entre spécialistes, l'initiation et les travaux liés à la recherche, à savoir :

- le site muséologique, avec ces locaux d'exposition et de stockage ;
- le centre de recherche et ses attributs ;
- les lieux de séminaire et de formation ;
- les lieux d'accueil pour des groupes à la fois scolaires et touristiques.

En focalisant sur Porrentruy les activités de type urbain, on entend exploiter au mieux l'accessibilité de la région par les transports publics, le train particulièrement. Le regroupement de tous les équipements de soutien à Porrentruy s'impose pour réunir tout ce qui est source d'animation et se nourrit des activités de la ville. Des solutions innovantes en matière de mobilité seront recherchées pour relier les sites de Porrentruy et Courtedoux.

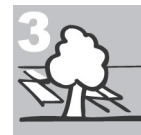
A long terme, les activités de mise en valeur du patrimoine paléontologique jurassien pourront s'étendre à d'autres entités territoriales, afin de mettre en réseau les différents sites présents dans le canton et comportant un intérêt en lien avec la thématique développée par Paléojura.

## CONCEPTION DIRECTRICE

- Art. 2 : 2 Aménager les conditions-cadres favorables au développement économique.
- Art. 2 : 3 Favoriser le développement de chaque territoire en valorisant ses atouts spécifiques.
- Art. 3 : 3 Promouvoir les déplacements lents (à pied, à vélo, etc.) pour les activités quotidiennes et de loisirs.
- Art. 3 : 6 Planter les équipements et les services à la population d'importance cantonale à Delémont, Porrentruy ou Saignelégier.
- Art. 3 : 13 Promouvoir sur l'ensemble du territoire cantonal un tourisme doux et des activités de loisirs, en lien avec la nature, la culture et la santé, par l'aménagement d'équipements et d'infrastructures.

## PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

- 1 Etablir un plan directeur localisé de compétence cantonale décrivant le concept (schéma, principes, directives, gestion des transports, des activités culturelles, de loisirs et agricoles, etc.) et l'organisation future du territoire (affectation définitive et temporaire du sol, infrastructures et réseaux, richesses et usages des patrimoines, ainsi que le cahier des



charges pour les concours portant sur des constructions éventuelles. Il désigne également les autorités responsables des différentes mesures, les compétences et les procédures.

- 2 Etablir un (des) plan spécial cantonal relatif à l'affectation du sol (art. 78 LCAT), le cas échéant adapter les plans de zones des communes concernées.
- 3 Au besoin, utiliser la procédure de la zone réservée (art. 27 LAT).
- 4 Les infrastructures et aménagements situés hors des zones à bâtir disposent d'une bonne accessibilité par les transports publics et la mobilité douce.
- 5 L'architecture des installations touristiques est représentative de la vocation du projet et répond ainsi à la symbolique du lieu, tout en garantissant son insertion dans le paysage par intégration ou valorisation; à cet égard elle se veut exemplative.

## MANDAT DE PLANIFICATION

### NIVEAU CANTONAL

L'Office de la culture :

- a) en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire, établit un cahier des charges et définit le périmètre en vue de l'octroi d'un mandat à un bureau d'études pour réaliser le plan directeur localisé ;
- b) met en place et dirige un groupe de travail chargé de suivre l'élaboration du plan directeur localisé ;
- c) procède de même pour l'élaboration du (des) plan spécial cantonal.

Le Service de l'aménagement du territoire mène la procédure de coordination et d'adoption du plan directeur localisé et du (des) plan spécial cantonal.

### NIVEAU COMMUNAL

Les communes de Courtedoux, Haute-Ajoie et Porrentruy :

- a) identifient leurs besoins et exigences par rapport au plan directeur localisé ;
- b) participent activement aux procédures de plan directeur localisé et de plan spécial cantonal ;
- c) intègrent dans leur plan d'aménagement local les mesures d'aménagement.

## RÉFÉRENCES

Urbaplan/République et Canton du Jura (2006), Projet de valorisation des traces de dinosaures de Courtedoux. Rapport final, Lausanne/Delémont.

Service de l'aménagement du territoire (2006), Projet de gestion, conservation et mise en valeur des traces de dinosaures de Courtedoux. Plan 1:5'000, Delémont.

Gouvernement de la République et Canton du Jura (2008), Message relatif à l'octroi d'un crédit-cadre net d'un montant de 3'500'000 de francs pour Paléojura, projet de valorisation des découvertes paléontologiques (traces de dinosaures) en Ajoie, Delémont.